

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2021

**Date de convocation : 30 décembre 2020**

L'AN deux mil vingt et un, le sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire

## **ETAIENT PRESENTS :**

Mr MASSONDO Charles,  
Mmes DAGUERRE Mayie, CURUTCHET Marie-Jeanne, LEGARTO Monique,  
BAUMGARTH Florence, HAGET Marguerite, VIVIER Karine, PREBENDE Amaia,  
EYHERABIDE Marie, AROTCE Marie-Noëlle,  
Mrs DARRIEUX-JUSON Olivier, BOURDÉ Arnaud, ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul,  
LABORDE Arnaud, CHRISTY Robert, ETCHEPAREBORDE Arnaud, AYÇAGUER  
Pettan, GARICOITZ Daniel, ASTABIE Arnaud.

## **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : /**

Madame VIVIER Karine a été désignée secrétaire de séance.

## **1°) – Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 décembre 2020**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu de la réunion du 03 décembre 2020.

Le compte-rendu de la réunion du 03 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2°) – Présentation de l'Association Amalia**

L'association Amalia (Association pour la Mixité et l'Animation Locale et Intergénérationnelle en Amikuze) créée en octobre 2020 est un collectif d'une trentaine d'habitants en Amikuze et ses environs.

C'est un porteur d'un Espace de Vie Sociale (EVS). Son objectif est :

- la lutte contre l'isolement
- le soutien à la parentalité

- l'appui aux initiatives locales
- le renforcement des liens intergénérationnels

L'EVS s'articule autour :

- de la solidarité,
- de la participation des habitants
- du travail en partenariat auprès des structures du territoire

Ces axes permettent de recenser les besoins et les offres solidaires existantes.

Afin d'établir le projet social un diagnostic social recensant les besoins des habitants, du territoire a été effectué (Enquête, diffusion de questionnaires). Il en ressort des besoins d'accompagnement à la parentalité, des besoins de vie sociale (ateliers cuisine, ateliers réparations objets), des besoins de la jeunesse (besoins de sorties, cours de cuisines, ateliers intergénérationnels)

Une étude sur les forces et faiblesses est en cours (rencontre de structures ou d'associations existantes).

Le projet social regroupant le diagnostic et le bilan des forces et faiblesses déterminera les futurs axes d'intervention.

L'association espère obtenir l'agrément de Espace de Vie Sociale, un lieu d'accueil permanent, co-organiser une journée des familles pilotée par la CAF en partenariat avec des structures locales telles que la SDSEI, le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, l'Hôpital, l'association Erran eta Bizi.

Monsieur le Maire donne la parole Madame Bruthé. Elle informe que l'association a participé au budget participatif lancé par le Conseil Départemental 64. C'est un outil intéressant pour les jeunes et moins jeunes car cela crée du lien social. Le Conseil Départemental souhaite accompagner ce projet. Des aides départementales sont mobilisables : 10 500 € par an dans le cadre de sa politique Enfance et Famille plafonné à 15 % du budget prévisionnel au premier agrément puis à 20 % dans les agréments suivants.

### **3°) – Avis sur le Projet de Programmation Local de l'Habitat Pays Basque (P.L.H.) :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 1<sup>er</sup> février 2020, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque a arrêté le Programme Local de l'Habitat Pays Basque 2020-2025 et tiré le bilan de la concertation.

Conformément aux dispositions de l'article R 302-9 du Code de la construction et de l'habitation, les conseils municipaux des communes membres doivent émettre un avis sur le projet de PLH dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, à défaut de quoi cet avis serait réputé favorable.

Le Programme local de l'habitat constitue l'outil de définition et de mise en oeuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire pour 6 ans. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future du territoire et d'assurer entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

L'élaboration de ce premier PLH à l'échelle du Pays Basque a été voulue au plus près du territoire, en co-construction avec les maires et les acteurs locaux de l'habitat pour porter un véritable projet de territoire partagé. A ce titre, un courrier d'information a été envoyé aux 158 maires en juillet 2018 et

chaque pôle a désigné un ambassadeur chargé de faire le lien entre les instances de gouvernance et son territoire et de ce fait membre du comité de pilotage.

La construction du projet de PLH avec les élus du territoire s'est déroulée grâce à la tenue de plusieurs réunions avec les communes rassemblées en pôle aux trois phases d'élaboration du document, grâce à des entretiens bilatéraux avec les communes de la zone tendue et les communes jouant le rôle de centralités, grâce à trois comités de pilotage dont un croisé avec le PCAET et le PDU au moment de la validation des orientations et des objectifs

Le projet de PLH est structuré en trois parties.

**Le diagnostic (partie I)** comprend un bilan et l'analyse du fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat sur le territoire.

Ce diagnostic fait les constats suivants :

- une dynamique démographique forte et constante liée à l'attractivité du territoire ;
- des situations contrastées entre le littoral sous forte tension, le rétro-littoral également sous pression et d'autres secteurs à l'intérieur en recherche de développement local ;
- une production insuffisante de foncier en aménagement public et des prix de terrains en forte augmentation sur le littoral et de plus en plus le rétro-littoral ;
- un marché immobilier de l'accession et du locatif libres qui tend à exclure une part grandissante des populations locales ;
- une offre locative sociale relativement faible malgré une forte progression récente ;
- une insuffisance de logements de petite taille destinés aux ménages d'une personne ;
- des enjeux de réhabilitation de grands bâtiments vacants en Pays Basque intérieur ;
- un taux important de propriétaires occupants modestes dans des logements énergivores ;
- un vieillissement de la population avec une part des plus de 75 ans qui va s'amplifier dans les prochaines années ;
- une offre en transport en commun qui ne constitue pas à ce jour une alternative suffisante à l'utilisation de la voiture ;
- une économie dynamique structurée par un pôle majeur, Côte Basque-Adour qui concentre plus de la moitié des emplois et des pôles secondaires, mais aussi des secteurs en fragilité dans le Pays basque intérieur.

Le territoire apparaît contrasté mais globalement sous forte tension compte tenu de sa grande attractivité et par conséquent « sélectif », en particulier pour les populations locales.

Ce constat appelle une amplification de l'intervention publique pour préserver les capacités d'action des collectivités en matière de maîtrise foncière et faire en sorte que la production de logements réponde mieux aux besoins de la population locale.

## **Les orientations et objectifs du PLH (partie II)**

A partir des 6 orientations communes aux plans habitat, climat et mobilité qui sont :

- organiser un autre développement,
- s'engager pour un territoire à bas carbone,
- donner la priorité aux besoins locaux,
- consolider les cœurs de proximité,
- agir pour un territoire inclusif,
- mobiliser pour atteindre nos objectifs,

Le PLH a lui-même décliné 4 orientations stratégiques spécifiques au PLH qui sont :

- Développer une offre davantage maîtrisée en volume et en qualité, financièrement plus accessible pour les ménages locaux, confortant les centralités, et mieux répartie notamment pour accompagner le développement du Pays Basque intérieur dans sa diversité
- Amplifier la dynamique d'amélioration, notamment énergétique, du parc existant et anticiper les dévalorisations
- Répondre aux besoins de tous, via des produits d'habitat solidaire
- Se doter des moyens pour orienter la politique locale de l'habitat et atteindre les objectifs du PLH

L'objectif de production fixé pour la période du PLH de 2 656 logements par an répond à cette volonté de maîtriser le développement, via un léger ralentissement de la construction globale pour retrouver le rythme des années 90 tout en la répartissant de façon plus équilibrée en faveur du Pays basque intérieur.

La volonté croisée de soulager le marché cotier, de conforter les centralités du rétro-littoral et de favoriser le développement du Pays basque intérieur tout en assurant une diffusion du logement social, tant en locatif qu'en accession en ciblant en priorité les polarités équipées, conduisent à une répartition territoriale des objectifs de production différenciée suivant les secteurs.

Il s'agit de poursuivre l'effort de production de locatif social, compte tenu de l'intensité des besoins et des objectifs de la loi SRU, tout en développant l'accession pour les territoires où ce produit correspond mieux à la demande des ménages.

Parallèlement, de nouveaux dispositifs visant à réhabiliter le parc privé compléteront une offre nouvelle locative à loyer modéré pour un objectif de 70 logements par an.

### **Le programme d'action (partie III)**

Les 4 orientations stratégiques sont déclinées en 7 orientations opérationnelles, elles-mêmes déclinées en 25 actions destinées à mieux répondre aux besoins exprimés sur le territoire.

Le budget alloué à la réalisation de ce PLH est d'en moyenne 17 M€ par an.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat Pays Basque 2020-

2025 mais d'assortir cet avis favorable d'une réserve, visant à davantage prendre en compte les perspectives d'augmentation de la production de logements sur la période 2020-2025, à Saint Palais, afin de correspondre davantage au PLU en vigueur et aux projets en cours d'élaboration : il conviendra ainsi de revoir à la hausse le chiffre de production sur Saint Palais, en passant de 8,7 à 30 logements/an. Monsieur le Maire ou son adjointe est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **4°) – Lancement de la consultation pour le choix d'un maître pour la conception d'un Skate Park**

Afin de réaliser la conception d'un Skate Park au parking des Franciscains, il est prévu de lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre choisir un maître d'œuvre. Monsieur le Maire précise que le maître d'œuvre sera uniquement sur la conception du skate park. Le coût prévisionnel de cet aménagement est de 230 000,00 € HT. Les honoraires prévisionnels sont de 33 120,00 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la conception d'un SKATE Park.

## 5°) – Demande de subvention pour le Projet Amikuze Park

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet Amikuze Park. Ce projet comprend les aménagements suivants :

- un skate park
- un pumptrack
- une aire de jeux pour enfants
- une base vélo
- de sanitaires
- un mur de clôture et de la végétalisation

Le projet Amikuze Park peut faire l'objet de subventions de l'Etat du Département de la Région. Le porteur de projet sera la Commune de Saint-Palais.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 671 000,00 € H.T. il se répartit ainsi :

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
<b>Acquisitions foncières éligibles (selon opération)</b>		<b>Aides publiques</b>		
		Etat (à détailler ci-dessous) :		
		- DETR Shate	79 836,00 €	
		- DETR Pumtrack	56 250,00 €	
		- DETR Base vélo	9 000,00 €	
<b>Acquisitions immobilières éligibles (selon opération)</b>				
		Conseil régional	15 000,00 €	
		Conseil Départemental	34 000,00 €	
<b>Travaux</b>		Communes ou groupement de communes :		
- Skate Park	230 000,00 €	-		
- Pumptrack	187 500,00 €	-		
- Aire de jeux pour enfants	60 000,00 €	Fonds de concours structurants	238 515,00 €	
- Base vélo	30 000,00 €			
- Sanitaires	25 000,00 €			
- Parking	66 666,00 €			
- Mur de clôture Bideak	25 000,00 €	<b>Autres y compris aides privées</b>		
- Clôture agricole	3 330,00 €			
- Végétalisation et pelouse	7 500,00 €			
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
<b>Autres dépenses (selon opération)</b>		- Fonds propres		
- Honoraires maître d'oeuvre	36 120,00 €	- Emprunts	238 515,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>671 116,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>671 116,00 €</b>	

Aussi il convient de solliciter de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'agglomération Pays Basque le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'approuver le projet et de solliciter de l'Etat, de la Région et du Département le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

### **6°) – Présentation du dispositif « Petites Villes de Demain »**

La commune de Saint-Palais a été retenue pour faire partie des Petites Villes de demain. Ce programme donne davantage de moyens pour concrétiser des projets de revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de l'artisanat, du commerce et des services, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales. Des aides sont possibles pour le recrutement d'un chef de projet, l'Etat et la Banque des territoires prennent à leur charge 75 % du coût de ce poste ainsi que les dépenses de formation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Petites villes de demain est un programme d'appui piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

### **7°) – Présentation de l'opération BICI MUGI**

La commune s'est inscrite dans le projet BICIMUGI lors du précédent mandat. Son objectif est d'améliorer l'offre de transport transfrontalière durable pour favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises.

Le programme d'action se compose :

- de la définition d'un schéma Vélo Saint-Palais et communes alentours managé par le Syndicat des Mobilités
- d'un diagnostic accessibilité EV3/services Publics
- de l'aménagement de l'itinéraire EV3
- de l'aménagement d'une ligne structurante reliant le centre et l'EV3 aux principaux services publics
- de l'animation et sensibilisation des habitants, en particulier via l'espace Chemins Bideak.

Monsieur le Maire propose de poursuivre cette opération.

Les partenaires à cette opération sont :

#### **France :**

- le Conseil Départemental 64,
- la commune d'Esterencuby
- Commune de Saint-Palais
- Office de tourisme Pays Basque
- Agence d'attractivité et de développement Touristique Béarn Pays-basque

#### **Espagne :**

- Nasuvinsa-Navarra
- European Cyclists Federation
- La Rioja Turismo
- Servicios de la Comarca de Pamplona

Pour cette opération la participation prévisionnelle maximum de la commune de Saint-Palais est de 312 924 €. Une aide de 65 % du Feder est prévu . le reste à charge prévisionnel maximum de la Commune de saint-Palais est de 109 523 €. Monsieur le Maire précise que la participation prévisionnelle est un maximum, la subvention sera proportionnelle aux sommes payés par la commune.

Les travaux envisagés sur cette opération sont :

- une étude maîtrise d'œuvre pour l'aménagement cyclable de l'axe principal qui dessert les équipements (hôpital, écoles, plaine des sports,...etc).
- établissement d'un schéma vélo pour la traversée de la ville pour la voie Eurovélo 3.
- étude de la faisabilité de la rénovation de la passerelle du stade pour la rendre plus accessible aux mobilités douces et en fonction du résultat, poser la projection d'une nouvelle passerelle Piétonne et cyclable.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'approuver le plan de financement proposé, de solliciter le FEDER.

### **8°) – Demande de subvention départementale**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental accompagne les projets sous maîtrise d'ouvrage communale visant à maintenir le patrimoine existant et les services à la population.

Au titre des espaces publics, des bâtiments, de l'eau et de l'assainissement, le règlement départemental de soutien aux communes précise les catégories éligibles dont la catégorie « Espaces publics ».

Cette catégorie comprend les travaux de maintien de la voirie communale, des espaces extérieurs publics, des trottoirs, des voies cyclables, des cheminements piétons.

Une subvention départementale peut être accordée à ce titre. Le plafond de travaux de voirie subventionnable est de 23 516,00 € H.T. pour une aide de 4 703,20 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de solliciter cette subvention départementale au titre des années 2020 et 2021.

### **9°) – Création d'un emploi d'agent de maîtrise :**

Un agent communal titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe a été promu au grade d'agent de maîtrise.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création à compter du 01 février 2021 d'un emploi d'agent de maîtrise après promotion interne pour assurer les missions d'agent polyvalent des services techniques.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide la création à compter du 01 février 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise après promotion interne.

### **10°) – Projet de modification de la délibération en date du 02 juillet 2020 relative aux dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et Cérémonies :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juillet 2020 dans laquelle elle prévoit la liste des dépenses à mandater à l'article 6232 (fêtes et cérémonies).

Cette liste prévoit l'achat de chèques cadeaux pour les enfants du personnel. La possibilité de faire bénéficier de chèque cadeaux l'ensemble du personnel communal n'est pas prévu.

Aussi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin que cette dépense puisse être possible.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de considérer l'affectation des dépenses décrites ci-après au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal :

- Frais de réception (boissons, gâteaux, amuses bouche...)
- Prestations relatives aux fêtes patronales, fêtes de fin d'année, fête de la musique, (feu d'artifice, illuminations, location de matériel, cérémonie des vœux, achat de sapins, séance de cinéma de Noël...)
- Achat de cadeaux de départ à la retraite ou mutation d'un agent communal,
- Achat de drapeaux ou oriflammes,
- Achat de fleurs, gerbes, compositions, coupes, trophées, boïna...
- Frais relatifs aux manifestations organisées afin d'assurer une animation sportive, culturelle ou commerciale,
- Repas des commissions de travail, des aînés,
- Frais relatifs aux cérémonies commémoratives.
- Achat de cadeaux à l'occasion de la naissance d'enfants de Saint-Palais.
- Achat de chèques cadeaux pour l'ensemble du personnel communal,

### **11°) – Transfert de certains pouvoirs de police spéciale à la Communauté d'Agglomération Pays basque :**

L'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales organise le transfert de certains pouvoirs de police spéciale en direction des présidents d'intercommunalités à fiscalité propre, à compter de leur élection ou lors d'une prise de compétences dans les domaines concernés.

Dans ce contexte réglementaire certains maires de communes membres ont exprimé leur volonté de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale sur leur territoire.

Au vu de ces positions les maires resteront autorité de police administrative dans les domaines suivants :

- aires d'accueil de terrains de grand passage des gens du voyage
- circulation et stationnement
- délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- sécurité, salubrité des immeubles, locaux et installations

En considération de l'organisation mise en place et de l'intérêt à pouvoir réglementer l'activité associée aux compétences détenues au niveau communautaire, il serait souhaitable que certains pouvoirs de police spéciale soient exercés par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque en matière de collecte des déchets et d'assainissement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de ces deux pouvoirs de police spéciale à la CAPB.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de transférer les pouvoirs de police spéciale suivants à la Communauté d'Agglomération Pays basque :

- Collecte des déchets
- Assainissement

### **12°) – Décision modificative sur le budget communal :**

La délibération du 02 juin 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget de la commune doit être rectifiée. Pour l'affaire Barbaste/Commune il avait été prévu une provision de 175 000 €. Suite au jugement le 04 mai 2020 le montant est devenu exigible. Aussi cette délibération transférait ce montant du compte 68 au compte 011 (et plus précisément à l'article 6227). Lors de la prise de cette décision le compte 15112 (Provisions pour litiges) n'a pas été impacté. Il aurait fallu supprimer les crédits prévus en investissement.

Le conseil municipal est sollicité pour décider la suppression des crédits prévus en investissement pour cette provision soit :

OBJET	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
15112 (040) Provisions pour litiges		175 000,00 €		175 000,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide le vote de la décision modificative présentée ci-dessus.

### **13°) – Projet d'adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire :**

Les collectivités publiques ont des obligations statutaires concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) ASSURANCE comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

- un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL :

Le taux d'assurance est fixé à 5,93 % et comprend toutes les garanties : Décès + Accident de service et maladie professionnelle (CITIS) + Longue maladie et longue durée + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt de travail dans le seul cas de la maladie ordinaire + Infirmité de guerre

- un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale (effectuant plus ou moins de 150 heures de travail par trimestre) :

Le taux d'assurances est fixé à 0,9 % et comprend toutes les garanties : Accident de travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant +

Maladie ordinaire avec franchise par arrêt de travail de 15 jours, dans le seul cas de la maladie ordinaire

Les nouveaux contrats prennent effet au 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans avec un maintien des taux garantis pendant 3 ans.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'adhérer à compter du 01 janvier 2021 et pour une durée de 5 ans aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

#### **14°) - Compte rendu de commissions :**

##### **- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :**

###### **- Adressage :**

Un courrier a été adressé personnellement à chaque citoyen, expliquant les raisons de cet adressage, la méthodologie pour orthographier les noms des voies et l'attribution des numéros.

Suite à cela des demandes de rectifications ont été sollicitées par certains usagers.

Aussi un nouveau tableau reprenant celui en date du 03 décembre 2020 et rectifié est présenté au conseil municipal pour validation.

<b><i>Nom de la voie (en français)</i></b>	<b><i>Nom de la voie (Euskara)</i></b>	<b><i>Type</i></b>
Place du foirail	Abere merkatu plaza	Numéros
Avenue de la gare	Geltokiko etorbidea	Numéros
Avenue de Garris	Garruzeko etorbidea	Numéros
Impasse Behotegi	Behotegi karrika itsua	Numéros
Chemin de la stèle	Oroitarriko bidea	Métrique
Rue du père Auguste Etchecopar	Auguste Etchecopar apezaren karrika	Métrique
Chemin Ur alde	Ur alde bidea	Métrique
Rue du Docteur Martin Minvielle	Martin Minvielle medikuaren karrika	Métrique
Avenue Théodore d'Arthez	Théodore d'Arthez etorbidea	Nu Mét
Rue Cousinia	Cousinia karrika	Numéros
Chemin des oubliés	Ahantzien bidea	Métrique
Rue de la scierie	Segeriako karrika	Métrique
Place Jean Errecart	Jean Errecart plaza	Numéros
Rue Thiers	Thiers karrika	Numéros
Rue du centre	Erdiko karrika	Numéros
Rue du jeu de paume	Laxoko karrika	Numéros

Rue Gaztelu zena	Gaztelu zena karrika	Métrique
Rue des fors	Foruen karrika	Métrique
Rue Sanche le Grand	Antso Handia karrika	Numéros
Rue de la Bidouze	Biduzeko karrika	Numéros
Place Charles de Gaulle	Charles de Gaulle plaza	Numéros
Impasse du père Areso	Areso apezaren karrika itsua	Numéros
Place des allées	Zuhaitzen plaza	Numéros
Avenue Frédéric de Saint Jayme	Frédéric de Saint Jayme etorbidea	Numéros
Impasse du frère Albert	Albert frantsiskanoaren karrika itsua	Métrique
Chemin Sokorri	Sokorri bidea	Métrique
Route des écoles	Ikastegietako bidea	Métrique
Route d'Esquilamborde	Ezkilamborda bidea	Métrique
Rue Jean Urruty	Jean Urruty karrika	Numéros
Passage Saint-Louis	Luis Sainduaren pasabidea	Numéros
Boulevard de la Madeleine	Maddalenaren bulebarra	Métrique
Rue Saint-Pelage	Jondoni Pelaio karrika	Numéros
Rue d'Oxidoy	Oxidoiko karrika	Métrique
Rue Gambetta	Gambetta karrika	Numéros
Rue de la monnaie	Monetaren karrika	Numéros
Impasse des fossés	Arroilen karrika itsua	Numéros
Rue Arnaud Oihenart	Arnaud Oihenart karrika	Numéros
Rue Saint Michel Garikoitz	Mixel Garikoitz Sainduaren karrika	Numéros
Rue du palais de justice	Auzitegiko karrika	Numéros
Impasse du moulin	Eiherako karrika itsua	Numéros
Avenue de Navarre	Nafarroako etorbidea	Métrique
Rue de Pertikenea	Pertikeneko karrika	Métrique
Impasse du prieuré	Otoitzarriko karrika itsua	Numéros
Rue Bizkarla	Bizkarla karrika	Numéros
Rue du mont Saint Sauveur	San Subre mendixkako karrika	Métrique
Impasse du frère Gabriel	Gabriel frantsiskanoaren karrika itsua	Métrique
Impasse de Miñardia	Miñardiako karrika itsua	Métrique
Rue Elorri	Elorri karrika	Numéros
Rue Hego alde	Hego alde karrika	Numéros
Rue Burgidoi	Burgidoi karrika	Numéros
Rue Soro handi	Soro handi karrika	Métrique
Rue de Burguette	Burguette karrika	Métrique
Avenue de Gibraltar	Xibaltarreko etorbidea	Métrique
Route de Sardaze	Sardazeko errepidea	Métrique
Route de Kapilla	Kapillako errepidea	Numéros
Rue Lopépé	Lopépé karrika	Numéros
Rue Lagarrague	Lagarrague karrika	Numéros
Rue Sanche le Fort	Antso Azkarra karrika	Métrique

Rue de Beltzuntze	Beltzuntze karrika	Métrique
Rue Lasserre	Lasserre karrika	Numéros
Route de Guéraçague	Guéraçague errepidea	Métrique
Avenue du bois de la ville	Hiriko oihaneko etorbidea	Numéros
Route d'Ithorrotz	Ithorrotzeko errepidea	Métrique
Chemin de Bellevue	Bellevue bidea	Métrique
Impasse Gazte xoko	Gazte xoko karrika itsua	Métrique
Chemin de Lahiria	Lahiriako bidea	Métrique
Chemin de Lekumendi	Lukumendiko bidea	Métrique
Rue de Luztanborda	Luztanbordako karrika	Métrique
Rue des hirondelles	Ainaren karrika	Métrique
Rue Ordokian	Ordokian karrika	Métrique
Impasse des cagots	Agoten karrika itsua	Métrique
Lili karrika	Lili karrika	Métrique
Karrika berria	Karrika berria	Métrique
Route de Muñutegia	Muñutegiko errepidea	Métrique
Rue Bixta eder	Bixta eder karrika	Métrique
Chemin Jeanne D'Erdoy	Jeanne d'Erdoy bidea	Métrique
Rue Manex Erdozaintzi Etxart	Manex Erdozaintzi-Etxart karrika	Métrique
Rue Iguzki alde	Iguzki alde karrika	Numéros
Rue du père Cazenave	Cazenave apezaren karrika	Métrique
Rue Florentin Vogel	Florentin Vogel karrika	Métrique
Rue Ur argi	Ur argi karrika	Métrique
Impasse Laborantxa	Laborantxa karrika itsua	Métrique
Impasse de la Joyeuse	Iholdiko erreka karrika itsua	Métrique
Rue Loulou Barthaburu	Loulou Barthaburu karrika	Métrique
Avenue Jeanne d'Albret	Joana Albretekoa etorbidea	Métrique
Rue Ur bizi	Ur bizi karrika	Métrique
Elizako karrika	Elizako karrika	Numéros
Rue de Zaldi xuri	Zaldi xuriko karrika	Métrique
Karrika ttipia	Karrika ttipia	Numéros
Rue du foirail	Merkatuko karrika	Métrique
Impasse Katalina Erauso	Katalina Erauso karrika itsua	Numéros
Chemin de Manano	Mananoko bidea	Métrique
Chemin de Plantaberría	Plantaberriko bidea	Métrique
Arte bidea	Arte bidea	Métrique
Chemin de Zentsena	Zentsenako bidea	Métrique
Chemin de Joli Cœur	Jolikurtegiko bidea	Métrique
Rue du Docteur Lucien Hurmic	Lucien Hurmic medikuaren karrika	Métrique
Rue de l'ikastola	Ikastolako karrika	Métrique
Rue Bizi mugi	Bizi mugi karrika	Métrique
Chemin de Menturategia	Menturategiko bidea	Métrique

Impasse Anetaenia	Anetaenia karrika itsua	Métrique
Impasse Coriska	Coriska karrika itsua	Métrique
Rue Garikoitzenea	Garikoitzenea karrika	Métrique
<b>Impasse Elie Paraud</b>	<b>Elie Paraud karrika itsua</b>	Métrique
Impasse Arthezenea	Arthezenea karrika itsua	Métrique
Impasse Bordaberri	<b>Bordaberri karrika itsua</b>	Métrique
Impasse Marcellin Clèdes	Marcellin Clèdes karrika itsua	Métrique
Impasse De Bordus	De Bordus karrika itsua	Métrique
Impasse Berrogain-Dupré	Berrogain-Dupré karrika itsua	Métrique
Chemin Onatiss	<b>Onatiss bidea</b>	Métrique
Impasse Ader	Ader karrika itsua	Métrique
Impasse des haras	Garañotegiaren karrika itsua	Métrique
<b>Impasse Jeanne d'Arc</b>	Joana Arc-ekoa karrika itsua	Métrique
Impasse Goxoki	Goxoki karrika itsua	Métrique
Chemin de Katilanborda	Katilanbordako bidea	Métrique
Chemin de Mayana	Mayanaren bidea	Métrique
Impasse Erramouspe	Erramouspe karrika itsua	Métrique
Rue Darson	Darson karrika	Métrique
Impasse Berskina	Berskina karrika itsua	Métrique
Rue Esperantza	Esperantza karrika	Métrique
Chemin de la source	Iturriko bidea	Métrique
Plaza Dotorea	Plaza Dotorea	Métrique
Etxeko anderea karrika	Etxeko anderea karrika	
Impasse Elaura	Elaura karrika itsua	
Place Sainte Elisabeth	Elixabet Sainduaren plaza	
Esplanade d'Amikuze	Amikuzeko zabaldegia	
Parking Airetik	Airetik aparkalekua	
Parking du fronton	<b>Pilota plazako aparkalekua</b>	
Parking du trinquet	Trinketeko aparkalekua	
Parking de la poste	Postako aparkalekua	
Parking de l'église	Elizako aparkalekua	
Parking des franciscains	Frantsiskanoen aparkalekua	
Parking de la piscine	Igerilekuko aparkalekua	

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide le principe de la dénomination des voies en français sur le plan cadastral et de la signalétique bilingue (en basque et en français).

Un devis de signalétique a été demandé à l'entreprise Signature pour 17 000,00 €. Une aide de la CAPB est prévue pour 6 000,00 €

Les panneaux seront installés vers la mi-mars.

*- Réforme du système de collecte des déchets :*

Un COPIL (comité de pilotage) sera créé. L'installation des conteneurs sera prévu pour fin 2021.

- Etude consommation électrique :

Un récapitulatif de la consommation électrique sur les éclairages publics, les bâtiments communaux et Bideak a été effectué. La décision d'effectuer certaines coupures sur les postes d'éclairage public a vu la consommation électrique diminuer. Toutefois le tarif est passé de 0,105 € à 0,154 €. Les documents seront présentés au prochain conseil municipal.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Projet d'équipements de loisirs :

Le comité de pilotage (VTT) balades et randonnées nouvellement créé travaille sur la possibilité de récupérer les traces numériques existantes sur les communes afin pouvoir les mettre sur une plateforme unique consultable par tous publics. Cela pose beaucoup de difficultés.

Monsieur le Maire rappelle que le plan local de randonnée ainsi que les balades communales sont retravaillés par le pôle d'Amikuze. Aussi il pourrait être demandé d'y inclure ce problème de traces numériques.

La prochaine réunion du comité est prévue le 13 janvier 2021.

- Essor cycliste basque :

Mr Aycaguer rappelle que l'Essor Cycliste Basque est prévu le vendredi 12 février 2021.

Une réunion préparatoire est organisée le mercredi 27 janvier 2021 à 16 h 00

- Commission Commerce – Economie – Animations – Communication :

- Animations de Noël :

La patinoire durant la période de Noël a eu une importante fréquentation. Les parents ont été satisfaits des animations proposées. Les commerçants ont bien travaillé durant cette période. Le commerce local a bien fonctionné.

- Organisation interne des services :

La mise en place des adresses mails par service, par commission et par conseillers municipaux est en cours. Le principe est d'attribuer une adresse mail sous la forme [titre@saint-palais.fr](mailto:titre@saint-palais.fr).

Une adresse mail par commission sera créée, une adresse mail par service et une adresse mail pour chacun des conseillers. Il est demandé aux conseillers de se positionner sur le mail qu'il souhaite utiliser.

Référents de quartier :

Lors de l'envoi du courrier lié à l'adressage, il est prévu d'y inclure les noms des référents de quartier.

## **- Commission des finances :**

### **Point financier des comptes de la commune au 31 décembre 2020**

#### **A. LA COMMUNE :**

##### *I. Etat de la trésorerie de la commune au 31/12/2020 :*

La trésorerie au 31/12/2020 s'élève à 770 997€, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à :

- 631 064€ selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par l'ancien Conseil Municipal dirigé par Mr JJ LOUSTAUDAUDINE et le vote du CM du 03/09/2020. Dans ces conditions la trésorerie propre à Donapaleu s'élève à 140 K€.

##### *II. Les équilibres financiers :*

Il est à noter que globalement 99% des recettes prévisionnelles sont encaissées et 91% des charges prévisionnelles sont décaissées. Les dépenses de fonctionnement sont inférieures à celles prévues ; Toutefois il convient de préciser ici que les charges engagées sur 2020 et réglées sur 2021 seront rattachées sur l'année 2020 afin que les comptes soient aussi fidèles que possible ; ces opérations de rattachement seront évaluées au cours de janvier 2021.

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 s'élève à 170 173€ budgets annexes compris ; Le montant du capital des prêts remboursé s'élève à 175 633€ ; Nous avons donc une capacité d'autofinancement nette négative de 5 460€ au 31/12/2020. Ces chiffres sont destinés à évoluer en fonction des montants des opérations de rattachement évoqués précédemment.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 245 847€. Aucun emprunt bancaire n'ayant été contracté au cours de cette année, ces besoins ont été autofinancés.

Les besoins cumulés en fonctionnement et en investissement sont financés par prélèvement sur la trésorerie disponible au 01/01/2020 qui de 1 012K€ passe à 771K€.

#### **B. BIDEAK**

Les recettes de BIDEAK s'élèvent à 135K€ en ce compris 120K€ de subventions octroyées par la commune ; les recettes propres à son activité sont donc de 15K€ ;

Les dépenses s'élèvent à 129K€ ; l'excédent de fonctionnement s'élève à 6K€ destiné à évoluer en fonction des opérations de rattachement des charges engagées en 2020 et payées en 2021.

Les investissements s'élèvent à 10K€

Le compte bancaire de BIDEAK présente un solde de 34K€ au 31/12/2020 contre 29K€ au 01/01/2020.

La subvention de 120K€ a donc été indispensable à son fonctionnement.

## **- Commission Santé – Social – CCAS :**

### **- CCAS :**

Une réunion informelle du CCAS s'est déroulée ce jour. Certaines associations y étaient

conviées :

- Association France Alzheimer
- Association Amalia
- Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM 64)
- Association Zaindu Prendre Soins
  
- Département santé publique de l'Hôpital
- SDSEI (Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion) des Pyrénées-

Atlantiques

- COVID :

Trois sites seront prévus pour la vaccination : Bayonne, Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port.  
Les modalités ne sont à ce jour pas connues.

**15°) – Questions diverses :**

- CFE :

Monsieur Etchepareborde informe que les professionnels ont vu la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) non réajusté par rapport à la crise COVID. Il semble que certaines intercommunalités ont appliqués une exonération. La question sera transmise et posée à la CAPB.

- Chemin d'Ithorrotch :

L'enquête menée auprès des riverains du chemin d'Ithorrotch sur son sens de circulation a donné une égalité sur les possibilités données. La question, compte tenu qu'aucune réponse claire n'émane du sondage sera remise à plus tard.

- Arrêt bus :

Il est demandé une signalétique avec des panneaux pour le nouvel arrêt de bus scolaires au quartier Gibraltar.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.

<b>MASSONDO Charles</b>		<b>VIVIER Karine</b>	
<b>DAGUERRE Marie-Marcelle</b>		<b>CHRISTY Robert</b>	
<b>DARRIEUX-JUSON Olivier</b>		<b>ETCHEPAREBORDE Arnaud</b>	
<b>CURUTCHET Marie-Jeanne</b>		<b>AYCAGUER Bertrand</b>	
<b>BOURDE Arnaud</b>		<b>PREBENDE Amaia</b>	
<b>LEGARTO Monique</b>		<b>EYHERABIDE Marie</b>	
<b>ROGER-ETCHEGOYEN J. Paul</b>		<b>GARICOITZ Daniel</b>	
<b>BAUMGARTH Florence</b>		<b>AROTCE Marie Noëlle</b>	
<b>HAGET Marguerite</b>		<b>ASTABIE Arnaud</b>	
<b>LABORDE Arnaud</b>			